



## Prêt de 2000 euros à ma soeur

Par **djezzi\_old**, le **04/06/2007** à **14:30**

bonjour à vous,  
j'ai prêté de l'argent à ma soeur, les transferts ont été fait par virement sur son compte CCP,  
j'ai gardé les originaux.  
je lui ai réclamé ces sommes le 25 février 2007, elle fait la sourde oreille.  
que faire pour récupérer mon argent. Elle ne conteste pas me les devoir, mais elle affirme ne  
pas garder ses relevés de compte ??? tout en sachant que dans la plupart des cas, elle  
rembourse en espèces, et de la main à la main.  
Pouvez-vous m'indiquer les démarches à suivre afin de mettre un terme à ce mauvais  
payeur???

Merci par avance, j'attend votre réponse. Djezzi

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **14:42**

Bonjour.

Je ne comprends pas très bien. Vous voulez poursuivre votre soeur devant un tribunal?

Cdt.

Par **djezzi\_old**, le **04/06/2007** à **15:00**

OUI SI IL LE FAUT, MAIS JE SOUHAITE REGLER CE LA A L'AMIABLE.

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **15:05**

Bonjour.

Dans un premier temps, je vous conseille de lui faire signer une reconnaissance de dette..  
Si jamais vous deviez engager une action justice contre elle, cela vous sera d'une grande utilité.

cdt.

Par **djezzi\_old**, le **05/06/2007** à **13:56**

Bonjour,

Le problème c'est qu'elle m'évite et ne me parle presque plus depuis que je l'ai relancé sur ces virements. Les seules preuves en ma possession sont les AVIS de VIREMENT sur son compte CCP.

Il y a bien un moyen de lui faire rembourser ce qu'elle me doit ???

J'attend votre réponse. Merci par avance. DJEZZI